

L'UTILISATION DU CONGÉ ÉDUCATION PAYÉ PAR DES TRAVAILLEURS INSCRITS À LA FORMATION EN ALPHABÉTISATION DE LIRE ET ÉCRIRE

« FORMATION DE BASE EN FRANÇAIS : LECTURE - ÉCRITURE - COMMUNICATION - CALCUL »

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013-2014

Pour Lire et Écrire Wallonie et Lire et Écrire Bruxelles

Le module de formation de Lire et Écrire, intitulé « Formation de base en français : lecture - écriture - communication - calcul », a été admis en 2003 au titre de formation professionnelle, ouvrant le droit au Congé éducation payé (CEP). Cette formation est dispensée par les Régionales de Lire et Écrire en Wallonie, ainsi que par les Locales de Lire et Écrire Bruxelles. Le présent rapport donne une vision quantitative de l'utilisation du CEP dans les modules de formation dispensés par les Régionales wallonnes et les Locales bruxelloises de Lire et Écrire, et met en lumière des éléments d'analyse d'ordre qualitatif.

EN 2013 - 2014, 12 TRAVAILLEURS ONT BÉNÉFICIÉ DU CEP DANS LE CADRE DE LEUR FORMATION EN ALPHABÉTISATION CHEZ LIRE ET ÉCRIRE.

Pour recueillir les données, les Régionales et Locale concernées ont complété un rapport d'activités d'après un canevas identique reprenant des informations sur les formations mises en place comprenant les personnes en CEP, et des données quantitatives et qualitatives relatives aux participants CEP des modules. Les données qualitatives ont été récoltées à partir d'observations des formateurs et d'entretiens avec les personnes bénéficiant du CEP. Ces entretiens, individuels ou collectifs, ont été menés par les formateurs. Ils ont eu lieu lors du processus de suivi - en cours de formation, lors de l'évaluation de fin de formation, ou encore par téléphone. Dans quelques cas, l'évaluation s'est passée en présence de l'employeur. La coordination wallonne a synthétisé les différentes données dans le présent document.

I. DONNEES ADMINISTRATIVES

Lire et Écrire en Wallonie

Rue Artoisenet, 7
B-5000 Namur

Personne de contact : Aurélie Storme
aurelie.storme@lire-et-ecrire.be
081 24 25 05

Formation :

N° d'agrément : F61905

Intitulé de la formation : Formation de base en français : lecture - écriture - communication - calcul

II. DONNEES CONCERNANT LES MODULES DE FORMATION ET LES PARTICIPANTS

Le tableau suivant donne un aperçu des formations suivies par les 12 bénéficiaires du CEP en 2013-2014.

Lieu de formation	Intitulé du module de formation	Nombre d'heures par semaine	Nombre d'heures total du module de formation	Nombre de participants bénéficiant du CEP
Lire et Écrire Hainaut occidentale	Alphabétisation Ath	4	140	1

Lire et Écrire Luxembourg	Bertrix Alpha	6	210	2
	Virton Alpha	6	228	2
	Vielsalm Alpha	6	210	2
	Athus Alpha	6	228	1
	Arlon Alpha oral	6	160	1
Lire et Écrire Namur	Formation CLE - Calculer, lire et écrire	7	168	2
Lire et Écrire Bruxelles Nord-Est	Lecture et Écriture débutant	9	288	1

La formation en alphabétisation de Lire et Écrire concerne toute personne de plus de 18 ans qui ne possède pas les compétences correspondant au Certificat d'Étude de Base (CEB)¹. Les 12 personnes qui ont suivi la formation en 2013-2014 grâce au dispositif du CEP présentent les autres caractéristiques suivantes :

Genre	
Hommes	7
Femmes	5

Niveau scolaire	
Sans diplôme	10
CEB	2

Horaire de travail	
Temps plein	8
Temps partiel	4

Moment de suivi de la formation	
Sur le temps de travail	9
Hors temps de travail	2
Partiellement sur le temps de travail	1

Secteurs d'activité	
Transformation du bois	1
Nettoyage	3
Travaux publics	2
Boulangerie	1
Maison de repos et de soins	1
Hôtellerie et restauration	1
Inconnu	3

¹ Donc y compris les personnes qui ont obtenu un diplôme égal ou supérieur au CEB sans pour autant en maîtriser les compétences.

III. EVALUATION DE LA FORMATION

1. Caractéristiques et impacts des modules de formation Lire et Écrire auxquels ont participé des travailleurs bénéficiant du CEP

Objectifs généraux

Les modules « formation de base en français : lecture - écriture - communication - calcul » visent l'insertion sociale et professionnelle des apprenants, dans une perspective d'émancipation et de participation des personnes. Concrètement, ils permettent aux apprenants d'acquérir les outils du langage (écrit et oral) et du calcul, afin d'entre autres :

- favoriser leur autonomie, renforcer leur compréhension et maîtrise de leurs environnements social et professionnel ;
- développer leur polyvalence ;
- leur faire prendre conscience de leurs droits au sein de l'entreprise ;
- leur donner le goût d'investir d'autres secteurs de formation ;
- les maintenir à l'emploi et/ou favoriser une montée en qualification professionnelle.

La formation ne fait pas l'objet de contraintes en termes de niveau à atteindre en fin de module : Lire et Écrire favorise en effet une approche qui consiste à définir les objectifs de formation en concertation avec les apprenants, sur base de leurs motivations propres et de leur rythme d'apprentissage, dans la perspective d'une relation égalitaire entre le formateur et les personnes en formation. Cela permet de rencontrer au mieux les besoins et demandes réels des personnes, et de leur donner davantage d'emprise sur le processus d'apprentissage. Ce sont de plus les apprenants eux-mêmes qui évaluent la formation qu'ils ont suivie, selon une méthode d'auto-évaluation.

Impacts rapportés par les apprenants bénéficiant du CEP

Les participants ont unanimement relevé des bénéfices liés à la formation, dans les champs personnels et professionnels.

Certains apprenants mentionnent davantage d'impacts liés à leur vie personnelle.

« Pour moi, c'est plus un avantage personnel car je ne dois ni lire ni écrire beaucoup au travail. Mais dans ma vie privée, ça me sert beaucoup, pour mes papiers par exemple »

« Je suis content de le faire car je vais pouvoir aider un peu mon enfant à l'école. »

D'autres abordent les impacts professionnels, qu'ils concernent la capacité d'effectuer les tâches, la capacité de comprendre les consignes de sécurité, ou encore les relations avec les collègues et la hiérarchie.

« Je suis capable aujourd'hui d'étiqueter les produits. J'arrive à mettre les dates de péremption du produit fabriqué. »

« Je peux aider les autres dans mon travail. Remplir un document pour un collègue par exemple. »

« Pour compter les panneaux dans mon travail, lire les étiquettes et mettre le nombre. J'ai encore des difficultés mais c'est plus facile qu'avant. »

« Je me sens enfin un peu à l'aise quand je dois faire les notes quand je reviens des chantiers à l'extérieur. Même si je fais encore des fautes, on comprend ce que je veux dire plus facilement »

« Je peux lire les étiquettes des produits, en tout cas j'essaie et je me débrouille. »

« Je comprends mieux les consignes et les règles de sécurité. »

« Pour moi, ma plus grande capacité à réaliser certaines tâches a amélioré mes rapports avec ma hiérarchie directe. »

La mise en évidence des impacts relatifs à l'un ou l'autre champ est fortement liée aux objectifs définis en concertation avec l'apprenant au départ de la formation. Les deux champs ne sont cependant pas cloisonnés et les apprenants travailleurs bénéficiant du CEP ont d'ailleurs mentionné dans leurs évaluations l'acquisition de compétences et connaissances dites transversales, utiles et applicables aussi bien dans leur vie professionnelle que dans leur vie privée :

- confiance en soi, meilleure estime de soi (« *Je n'ai plus honte* », « *J'ai rencontré plein de gens comme moi et ça m'a rassuré* ») ;
- plus grande autonomie (« *Je me débrouille et demande moins d'aide* ») ;
- meilleure capacité à s'exprimer, à argumenter ;
- meilleure capacité de lecture et d'écriture (lire un texte en le comprenant, signer des documents en les comprenant) (« *C'est important aussi pour tous les papiers avec le syndicat et l'AWIPH* ») ;
- développement de la créativité ;
- développement de l'esprit critique et de la capacité à s'auto évaluer, meilleure prise de recul ;
- capacité de transférer ses savoirs - à ses enfants, ou à ses collègues ;
- découverte du plaisir de lire ;
- plus grande capacité de mémoire et de concentration.

2. Évaluation du dispositif CEP

Le nombre de personnes ayant eu recours au CEP au sein de Lire et Écrire a connu une forte baisse lors de l'année écoulée, alors qu'il était en croissance constante depuis 2008 jusqu'au premier semestre 2013, comme le montre le tableau suivant.

Tableau : Nombre d'apprenants bénéficiant du CEP au sein de la formation de Lire et Écrire, selon les années

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Nombre d'apprenants ayant bénéficié du CEP :	14	10	5	4	10	18	25	39	12

Le nombre d'apprenants bénéficiant du CEP a diminué dans plusieurs Régionales, mais la baisse a été particulièrement significative dans deux Régionales en particulier², suite à la fin de partenariats qu'elles entretenaient respectivement avec des entreprises de leur région. Ce sont les employeurs de ces entreprises qui ont souhaité mettre fin à la convention passée avec Lire et Écrire autorisant la mise en place d'une formation en alphabétisation au sein de l'entreprise.

Comme les années précédentes, les personnes ayant bénéficié du CEP en 2013-2014 expliquent avoir été informées de cette possibilité par différentes sources :

- Certains ont été informés ou encouragés par leur employeur ou leur chef de service au sein de l'entreprise.
- Pour d'autres, l'information concernant le CEP vient d'ailleurs : un(e) ami(e), une connaissance, l'assistante sociale de l'entreprise, le représentant syndical, un employé de la RH,...
- Certains apprenants, enfin, ont été informés par Lire et Écrire.

Lire et Écrire entend continuer de promouvoir une meilleure information des apprenants concernant l'existence et les avantages de ce dispositif. Elle les informe directement via ses formateurs ou agents de guidance, et elle poursuit par ailleurs ses efforts pour développer des partenariats avec les entreprises et

² Le nombre d'apprenants bénéficiant du CEP est passé de 9 à 0 dans une Régionale, et de 14 à 0 dans une autre, suite à des fins de conventions entre des entreprises et Lire et Ecrire.

représentants syndicaux et les sensibiliser à la problématique de l'illettrisme au travail et aux possibilités qu'offrent le CEP.

Il est par ailleurs crucial que l'information concernant le droit au CEP et les formations qui sont agréées dans ce cadre soit efficacement transmise par les employeurs et les représentants syndicaux, en particulier vis-à-vis des travailleurs avec qui Lire et Écrire n'a pas de contact.

Les avantages du CEP

Pour l'ensemble des participants, le principal avantage du dispositif CEP est qu'il permet de suivre une formation gratuite, sans perte de salaire, pendant le temps de travail avec aménagement de l'horaire, ou en dehors du temps de travail mais avec un système de récupération des heures supplémentaires passées en formation. D'autres participants soulignent le côté pratique d'une formation de proximité qui n'entraîne pas de coûts de déplacement, ni surcharge de travail.

Sans ce dispositif, les apprenants affirment en effet ne pas disposer du temps et des moyens financiers nécessaires pour suivre une formation en plus de leur travail, qu'ils font pour la plupart à temps plein. Des raisons organisationnelles (mobilité, garde d'enfant, autres raisons familiales) les en empêchent, ainsi que la fatigue souvent liée à la pénibilité du travail. De plus, s'agissant de travailleurs souvent précarisés, le maintien de la rémunération est un élément déterminant dans leur choix de suivre une telle formation. Le CEP permet ainsi de dégager le temps nécessaire pour se consacrer pleinement à la formation, sans que cela implique un coût.

La possibilité de suivre une formation de cette façon a pour effet d'augmenter la participation des apprenants et d'augmenter le nombre de participants dès lors qu'ils n'ont plus à rogner sur leur temps libre.

La formation en groupe est motivante pour de nombreux participants : cela permet de créer des liens entre les travailleurs (parfois d'une même entreprise) ; cela permet d'instaurer une relation de confiance entre eux ; d'être rassuré par le fait qu'on n'est pas seul à faire face à des difficultés de lecture et d'écriture.

Enfin, plusieurs apprenants travailleurs trouvent encourageant et motivant de suivre la formation avec le soutien de leur employeur, ce qui les met en confiance, et rend légitime leur participation à la formation auprès de leurs collègues.

Les freins / difficultés

Le nombre de travailleurs ayant recours au CEP pour suivre la formation de Lire et Écrire a chuté significativement par rapport à l'année précédente. De manière générale, depuis que la formation est reconnue comme formation professionnelle, ce nombre a toujours été très limité en regard du nombre d'apprenants travailleurs qui pourraient en bénéficier, et encore plus en comparaison du nombre de travailleurs qu'on estime en grande difficulté de lecture et écriture³.

On identifie plusieurs raisons à cela. Les travailleurs rapportent notamment que :

- Ils craignent les réactions des collègues ou du chef d'atelier/chef de service ; ne risquent-ils pas d'être pris pour ceux qui désertent leur travail ? Ou bien la charge de travail qui leur est retirée pour leur permettre de suivre la formation ne risque-t-elle pas d'être ajoutée à celle d'autres travailleurs ?
- Ils ne souhaitent pas révéler leurs difficultés de lecture et d'écriture dans l'entreprise, ils craignent pour le maintien de leur emploi ; en cas de restructuration, ne risquent-ils pas d'être les premiers à être licenciés, parce qu'ils ont exposé leurs difficultés ?
- Ils estiment que leur demande est liée à leur vie privée, ils ne font pas de lien entre leur motif d'entrée en formation et leur emploi.

³ Par extrapolation à partir de données françaises, on estime à plus de 50% la proportion de travailleurs parmi les personnes en situation d'illettrisme.

- Les formations n'ont pas toujours lieu au moment le plus opportun pour apprendre. L'horaire de cours est parfois tardif. Certains participants commencent très tôt le matin et progressivement n'arrivent plus à se concentrer à cause de la fatigue. Par ailleurs, les horaires de travail des apprenants ne sont pas (forcément) flexibles et donc si l'opérateur doit modifier son offre de formation pour une raison quelconque, le travailleur peut difficilement s'adapter.

De plus, du point de vue d'apprenants mais également de Lire et Écrire, le CEP couvre un trop petit volume horaire (120 h maximum) par rapport au temps de l'alphabétisation. Apprendre à lire, écrire, et calculer nécessite beaucoup d'investissement et plus de temps qu'une formation traditionnelle. Au-delà des apprentissages linguistiques, c'est souvent un processus de reconstruction de l'estime de soi et de restauration identitaire qui est mené dans le cadre d'une formation d'alphabétisation, processus parfois long mais nécessaire à l'appropriation de savoirs, et qui dépend fortement des conditions de vie spécifiques de chacun. Le Congé Éducation Payé est par ailleurs en décalage par rapport à l'organisation de l'offre de formation en alphabétisation, car il est pensé par périodes scolaires et pas sur l'année civile.

Enfin, on relève que l'usage du CEP est souvent étendu à plus de travailleurs lorsqu'il existe un partenariat formalisé par une Convention entre Lire et Écrire et l'entreprise – ce qu'on appelle l'alpha en entreprise. Une telle convention facilite l'accès à la formation et lui donne une légitimité plus forte, ce qui implique que les travailleurs ont moins de réticences ou de craintes par rapport à la demande de bénéficier du CEP. L'alpha en entreprise reste très limitée et difficile à développer.

En conclusion, nous réaffirmons l'importance du CEP comme outil de reconnaissance du droit des travailleurs à la formation continue et procurant un cadre formel qui leur permette d'exercer ce droit. Pour les travailleurs en difficultés de lecture et d'écriture, il constitue une opportunité de suivre une formation leur permettant de se maintenir dans l'emploi ou de suivre d'autres formations qualifiantes, et de maîtriser davantage leur environnement professionnel par une meilleure connaissance de leurs droits et devoirs au sein de l'entreprise. Le CEP est donc un outil à préserver, à étendre et à promouvoir.

L'utilisation de ce dispositif restant encore très marginale parmi les travailleurs en situation d'illettrisme, il est crucial de renforcer l'information qui est diffusée concernant son existence et ses avantages, tout en poursuivant un travail de « dé-stigmatisation » et d'information concernant l'illettrisme auprès des différents acteurs de l'entreprise - travailleurs, employeurs et syndicats.